



RHONE

Approuvé le 7 octobre 2025

Publié le 14 octobre 2025

Procès-verbal du CCAS du 10 juin 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 9

Présents : 6

Pouvoir : 1

Votants : 7

Date de Convocation du CCAS :

3 juin 2025

Présents : Carine GRANDJEAN, Michèle GUIDO, Elvine LEON, Nathalie MAZUYER, Caroline MIRANDA et Sophie VERCHERE.

Excusés : Diogène BATALLA (pouvoir Caroline MIRANDA), Isabelle BONNET et Etienne DUVAL.

L'an deux mil vingt-cinq, le dix juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Fleurioux-sur-l'Arbresle se sont réunis en mairie, après convocation légale.

Caroline MIRANDA ouvre la séance, le quorum étant atteint.

Nomination d'un secrétaire de séance

Michèle GUIDO est nommée secrétaire de séance.

Approbation de l'ordre du jour

Caroline MIRANDA propose l'ordre ci-dessous :

1. nomination d'un secrétaire de séance ;
2. approbation de l'ordre du jour ;
3. approbation du procès-verbal du comité du 15 avril 2025 ;
4. point sur les projets en cours
5. aides facultatives ;
6. questions diverses.

Les membres du conseil d'administration du CCAS approuvent cet ordre du jour à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du comité du 15 avril 2025

Les membres du conseil d'administration du CCAS approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

Point sur les projets en cours

Frigo solidaire

Caroline MIRANDA propose de mettre sous vide des restes de repas de la cantine une fois par semaine.

Elvine LEON se pose la question de la responsabilité en cas d'accident.

Sophie VERCHERE rappelle que la cantine est soumise aux normes alimentaires.

Nathalie BOTELLA propose un affichage pour alerter sur l'absence d'allergies et la date de mise sous vide du produit.

Après échanges, les membres du CCAS valident un test avec des produits non transformés (yaourts, compotes, fromages sous vide, etc.) conditionné sous emballage avec une date de péremption déjà indiquée.

Logement d'urgence

Caroline MIRANDA rappelle qu'un logement de type T3 sera vacant à compter du 15 juin.

Elle propose de le transformer en logement d'urgence.

Elle explique qu'il existe deux types de logements pouvant être mis à disposition :

- hébergement d'urgence, gratuit, sans bail ;
- logement transitoire ou temporaire, meublé, une contrepartie financière peut être demandée, avec bail.

Une convention peut être signée avec l'Etat, qui permet à la commune de bénéficier d'une allocation logement temporaire versée par la Caisse d'allocations Familiales. En contrepartie, la commune ne choisit pas les personnes qui sont dans le logement, qui peuvent venir de tout le département.

La commune de Courzieu s'est engagée dans ce type de convention, puis l'a résiliée.

L'ensemble des communes de la CCPA qui gèrent un « logement d'urgence » a opté pour un logement transitoire.

Une liste récapitulative de ces logements transitoires existe à l'échelle de la CCPA. Les coordonnées du standard de la mairie sont indiquées, avec parfois, un numéro de portable (astreinte ou élu en charge du CCAS).

Cette liste est accessible aux communes, ainsi qu'à la Gendarmerie. Les communes de L'Arbresle et Lentilly sont contactées par la Gendarmerie deux fois par mois, moins souvent pour les autres communes.

Caroline MIRANDA ne souhaite pas mettre en place une astreinte.

Le choix du numéro de téléphone à indiquer sera débattu en bureau.

Caroline MIRANDA propose de mettre en place un logement transitoire, meublé, avec une contrepartie financière (bail de trois mois renouvelable une fois, montant entre 250 € et 350 €) pour prendre en compte les fluides et des rendez-vous mensuels pour faire le point sur les démarches entreprises.

Nathalie MAZUYER propose de faire un bail d'un mois, renouvelable 5 fois.

19h08 Arrivée de Carine GRANDJEAN.

Après un tour de table, les membres du CCAS actent la mise en place d'un logement temporaire.

Le montant du loyer est débattu ensuite.

La gratuité pourrait être mise en place les 2 premières semaines, puis le loyer fixé à un certain montant.

Carine GRANDJEAN propose d'augmenter le loyer tous les mois.

Nathalie MAZUYER propose d'indexer en fonction du quotient familial.

Après échange entre les membres du CCAS, le loyer serait croissant de 0 € à 300 €.

Mois 1 : 1^{er} au 15^e jour : 0 € / 16^e à 30^e jour : 50 €

Mois 2 : 100 €

Mois 3 : 150 €

Mois 4 : 200 €

Mois 5 : 250 €

Mois 6 : 300 €

Le logement pourra être équipé avec les meubles du logement T4 du 2^e étage du 6 place Benoit Dubost.

Les animaux sont acceptés.

Il n'est pas envisagé la mise en place d'un règlement intérieur, la signature d'un bail fixant les conditions d'occupation du logement.

Les membres du CCAS rappellent l'obligation de souscription d'une assurance habitation à la charge de l'occupant, dès le premier jour.

Lorsque le logement sera vacant, des travaux de remise en état seront effectués par la mairie, puis le logement transitoire sera géré par le CCAS.

Une communication sera à transmettre ensuite à la CCPA.

Questions diverses

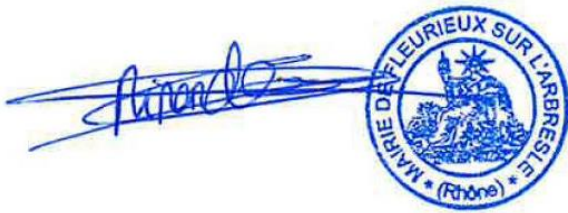
Pas de questions diverses.

Tome 2 – Registre des délibérations – actes non communicables

Prochaine réunion **jeudi 2 octobre 2025** à 18h30

La séance est close à 20h27

La Vice-Présidente du CCAS
Caroline MIRANDA

The image shows a blue ink signature of Caroline Miranda. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE FLEURY SUR L'ARBRESLE' around the top and 'Rhône' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower and a star.

La secrétaire de séance,
Michèle GUIDO

The image shows a blue ink signature of Michèle Guido.